



## Remplacer lave vaisselle

-----  
Par Locatairexy

Bonjour, sur le bail , le propriétaire a écrit que  
Charge au locataire de remplacer les éléments en cas de panne ou de laisser en l'état ici un lave vaisselle  
Donc on doit en racheter un si celui ne marche plus  
Et si on le change on le garde ? ou pas ?  
Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Est-ce une location meublée ? Si oui, en cas de grosse panne d'un équipement pour une raison extérieure au locataire, le bailleur doit en assurer le dépannage ou le remplacement.

-----  
Par Locatairexy

Location nue mais cuisine équipée d'un four, d'une plaque et d'un lave vaisselle.  
La clause que le remplacement est à ma charge est-elle abusive ? Même en cas de vétusté ?

-----  
Par janus2

En location vide, il est possible de "sortir" les équipements de la location. Ces équipements vous sont alors "gracieusement" laissés mais ne font pas partie de la chose louée. Et dans ce cas, effectivement, le bailleur n'est pas obligé d'en assurer l'entretien.

-----  
Par Locatairexy

Eh bien là les équipements sont sur état des lieux si panne je dois racheter et laisser celui que j'aurais racheté ?